

## Concours Détaillant Spa-Ô

### Concours « Spa-Ô, un rêve accessible »

1. Le concours «Spa-Ô, un rêve accessible» est tenu par Lumi-O International Inc. (ci-après appelé : «les organisateurs du concours»). Le concours débute le 4 décembre 2009 à 12h00 et se termine le 27 août 2010 à 8h00. Le gagnant sera déterminé par un tirage au sort qui aura lieu le 3 septembre 2010 à 15h00 à St-Jérôme. Le gagnant du concours sera contacté par téléphone et son nom sera affiché sur [www.spa-o.ca](http://www.spa-o.ca) dès le 5 septembre 2010. Lorsque le gagnant sera contacté celui-ci sera soumis à une question d'ordre mathématique et devra obtenir une bonne réponse pour être éligible au grand prix.

### Admissibilité

2. Le concours est ouvert à tous les résidents de la province de Québec exclusivement, ayant atteint l'âge de majorité (18 ans) en date de leur participation au concours à l'exception des employés de Lumi-O International Inc. et les personnes avec qui ils sont domiciliés, des compagnies affiliées ainsi que les membres de leur famille immédiate respectives.

### Comment participer

Vous devez remplir le coupon reçu lors de l'achat de votre Spa-Ô, y attacher une copie de votre facture et le déposer dans la boîte de concours chez votre Détaillant spa-Ô participant (voir [www.lumi-o.com](http://www.lumi-o.com) pour la liste des détaillants). Aucune participation ne sera utilisée pour un autre concours.

### À Gagner

4. Un (1) seul grand prix sera remis dans le cadre du concours. Ce prix consiste en :
- 1 voyage d'une semaine (7 jours) pour deux (2) personnes tout inclus au Mexique sur les ailes de AIR TRANSAT. Le voyage doit être effectué avant le 3 septembre 2011 et selon les disponibilité des vols et hôtels.
  - Les prix doivent être acceptés tels quels, sans aucune garantie. Aucune substitution ou transfert de prix ne sont permis, sauf à la discrétion des organisateurs du concours. Ces derniers se réservent le droit de remplacer n'importe quel prix par un prix de valeur équivalente ou supérieure. Les prix ne sont ni transférables ni monnayables en tout ou en partie.
  - Le gagnant doit fournir son adresse complète dans les trente (30) jours afin que le prix lui soit envoyé par courrier.

**Valeur totale approximative du prix : 5000\$**

### Prix-Conditions générales

Les chances d'être déclaré gagnant du concours dépendent du nombre total d'inscriptions au concours reçu pendant la durée du concours.

Toute inscription incomplète ou incompréhensible ou contenant de fausses informations ou ne répondant pas aux conditions d'admissibilité sera automatiquement rejetée. Les organisateurs du concours ne sauraient être tenus responsables de tout problème téléphonique, de messagerie vocale, d'une réclamation de prix en retard, mal acheminée ou incomplète.

Les organisateurs du concours se réservent le droit de disqualifier toute personne participant à ce concours ou tentant d'y participer par un moyen contraire à ce règlement ou de nature à être inéquitable envers les autres participants. Dans ce cas, les organisateurs du concours pourraient en référer aux autorités judiciaires compétentes contre la personne frauduleuse. La décision des organisateurs du concours à cet effet est finale et sans appel.

Attention : toute tentative d'un participant ou de n'importe quel autre individu d'altérer le processus d'inscription ou de miner le bon fonctionnement du concours constitue une violation des lois civiles et criminelles. Si une telle

tentative se produit, les organisateurs du concours se réservent le droit d'intenter des poursuites en dommages et intérêts dans les limites permises par les lois en vigueur.

Le refus d'accepter le prix libère de toute obligation Lumi-O International Inc. et leurs collaborateurs, leurs sociétés et agences affiliées, ainsi que leurs administrateurs, dirigeants et employés respectifs.

Advenant l'impossibilité de joindre la personne dont le nom a été tiré pendant cinq (5) jours ouvrables, un nouveau tirage au sort sera alors effectué.

Les participants acceptent de se conformer au règlement officiel du concours et aux décisions des organisateurs qui seront sans appel. Ce concours est régi par toute loi applicable. En s'inscrivant, les participants déchargent les organisateurs du concours, leurs agences de publicité ainsi que leurs sociétés affiliées respectives, administrateurs, dirigeants, employés et agents de toute responsabilité pour quelque préjudice, perte ou dommage que ce soit découlant du concours ou en lien avec celui-ci ou pour un prix gagné.

En s'inscrivant au concours, les participants acceptent la divulgation de leur nom, lieu de résidence, photographie et image, sans aucune compensation ou avis, aux fins de publicité, marketing ou besoin informationnel dans tout média ou format, incluant Internet en relation avec ce concours ou des concours similaires dans le futur, et acceptent de signer tout document relatif à cet engagement ou considéré comme nécessaire par les organisateurs du concours.

Après la tenue de l'événement, le nom du gagnant sera disponible sur demande par courriel à [info@lumi-o.com](mailto:info@lumi-o.com).

Un différend quant à l'organisation ou à la conduite d'un concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux afin qu'il soit tranché. Un différend quant à l'attribution d'un prix peut être soumis à la Régie uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de le régler.

Le genre masculin est utilisé sans discrimination, dans le seul but d'alléger le texte.

Ce concours est assujéti à toutes les lois en vigueur au Québec.

